

Situation...▼



## Situations d'accompagnement social à l'hébergement et au logement. Une ethnographie sensible

**Pascale Pichon**, professeure de sociologie, Université Jean Monnet, Centre Max Weber-UMR 52-83

**Elodie Jouve**, ethnologue, chercheure associée Centre Max Weber-UMR 52-83

Des récits d'accompagnement au logement, nous en avons entendus à de nombreuses reprises sur nos terrains d'enquête(1). Relatés par les personnes accompagnées d'une part et, par les intervenants sociaux ou médico-sociaux d'autre part, ces récits croisés forment une histoire de notre temps face aux empêchements structurels et institutionnels de l'accès au droit au logement. Ils se font également l'écho des négociations entre accompagnants et accompagnés pour parvenir à trouver un lieu où habiter, le plus fréquemment au sein du système d'habitat précaire. Sous ces termes, nous désignons toutes les institutions d'hébergement et de logement accompagné, c'est-à-dire sous gestion assistantielle, ainsi que tous les abris de fortune et autres modalités de la débrouille nocturne (nuit d'hôtel via le 115, squat ou hébergement chez un tiers). L'habitat précaire peut être figuré comme un réseau, vaste et complexe, dans lequel les personnes que nous avons enquêtées tournent le plus souvent pendant de nombreuses années sans accéder à un statut de locataire de plein droit ou de propriétaire(2).

La courte histoire qui suit nous permet de repérer les aspects humains, matériels et symboliques, de l'accompagnement social au logement pour lequel des intermédiaires, services sociaux locaux ou associations d'aide, ont reçu délégation des pouvoirs publics. C'est une tranche de vie saisie et reconstituée au moment où Jacques R., pris en charge par une association spécialisée dans le logement des plus pauvres, se trouve pour la première fois de sa vie, sans logement et entre à l'asile de nuit. À cinquante-quatre ans, ce haut-lieu de l'abri des personnes sans domicile ne lui est pas inconnu car il côtoie depuis de nombreuses années des hommes comme lui célibataires, « de la classe » comme il dit, qui y ont séjourné aux moments les plus critiques de leur vie. Jacques R. a passé toute son existence dans la même région, a vécu de maigres revenus issus d'emplois souvent non-déclarés, et appartient à cette frange du sous-prolétariat qui le

rend proche des sans-abris, dont il va à son tour grossir les rangs pour quelques mois. Avant de connaître l'association, il a vécu dans un petit logement personnel, démolé car déclaré insalubre. Les effets de cette décision ont été accélérés avec les grands travaux de réhabilitation du centre-ville ancien. L'expulsion signera pour lui la prise en charge associative qu'il acceptera volontiers afin de trouver un nouvel appartement. La conseillère en économie sociale et familiale, Brigitte M. est particulièrement attentive à la situation de Jacques R. Elle note au tout début de l'accompagnement, dans son dossier : « personne assez marginale, M. R. est un peu clochardisé, pas tout à fait socialisé, pas de contrat R.M.I. ».

Cette formulation signifie surtout que, dans cet accompagnement social, la question du travail salarié ne se pose pas. Seul demeure le retour dans un logement. Après une situation transitoire en logement d'urgence, Jacques R. accepte d'être relogé dans un studio de quinze mètres carrés en rez-de-chaussée, emplacement qui rend souvent ce type d'appartement du centre-ville ancien, difficile à louer. Entre l'accompagné et l'accompagnante, une relation se noue au fil du temps. Jacques R. ne rate plus aucun rendez-vous et au bout de sept ans, la mission de l'intervenante se conclut. Brigitte M. tente, à la demande de Jacques R. désemparé par cette décision et en accord avec lui, de négocier auprès de la direction de l'association la poursuite de la relation d'aide. Celle-ci s'est en effet ritualisée : Jacques R. se rend chaque semaine au siège de l'association pour donner le bonjour, en même temps que des nouvelles. Mais la décision s'applique et passent quelques mois pendant lesquels Jacques R., devenu indésirable, ne se manifeste plus. L'association sera alertée un peu plus tard par les voisins, démunis face à la négligence manifeste du logement et les débordements de Jacques R., souvent alcoolisé.

Le choix du caractère extrême de l'histoire de l'accompagnement social de Jacques R. qui a trouvé provisoirement un aboutissement inattendu, l'entrée à l'asile de nuit, propose une heuristique, dans la mesure où il oblige à explorer et à comprendre ce qui se joue là en s'appuyant sur les événements du quotidien rapportés par tous les protagonistes. L'enchaînement des séquences est révélateur à la fois du cadre et de l'action de l'accompagnement au logement et nous apparaît exemplaire tant dans les contradictions que dans les complexités qui résident dans ce processus. C'est pourquoi nous mettrons en évidence les différents points de vue en confrontation dans le processus d'accès non seulement au logement, première pièce du droit, mais également d'accès à un chez-soi, sans lequel il n'y aurait pas nécessité de la poursuite de l'accompagnement social. C'est la question de ces deux phases distinctes ainsi que leur temporalité que nous expliciterons. Il s'agira de donner à lire des observations ethnographiques où se manifeste et se déploie, sous de multiples facettes, la relation d'accompagnement, sans omettre de la recadrer dans les politiques actuelles du logement.

## De l'histoire signifiante aux négociations impossibles

Lorsque nous commençons l'enquête au sein de l'association, la situation de Jacques R. est la première à nous être présentée comme un problème nécessitant une résolution rapide. L'alerte lancée par les voisins est reprise sous le terme d'incurie<sup>(3)</sup> par l'ensemble des acteurs institutionnels. Jacques R. avait en effet été relogé dans le parc locatif de l'association (bénéficiant du dispositif de bail glissant). La décision de l'expulsion est tout de même difficile à prendre. C'est pourquoi sa situation fait l'objet de nombreux récits embarrassés. Rétrospectivement, l'accompagnante prend conscience que le désinvestissement progressif du logement s'est accompli à mesure que ses visites se sont espacées dans le temps. Elle note d'ailleurs ce paradoxe : c'est parce que la mission d'accompagnement à l'accès au logement avait pleinement réussie que la décision de relâcher l'emprise du suivi social a été décidée, puis celle de la fin de l'accompagnement impliquant de ne plus accepter les visites de Jacques R. au siège de l'association.

Rappelons que l'objectif de l'association tient en une formule : loger les plus pauvres. Pour ce faire, elle dispose de nombreux dispositifs, depuis le logement d'urgence jusqu'au logement d'insertion, pour permettre aux personnes, selon leur situation, d'intégrer ou de réintégrer un logement après un épisode plus ou moins long de rue, une expulsion locative, une décohabitation ou une émigration. En cela, elle est exemplaire de nombre d'associations en France qui, pour répondre à des publics différents, ont développé l'économie de l'hébergement social. Dans cette sphère, l'accompagnement social possède une temporalité schématiquement bornée par deux expressions courantes : « l'ouverture des droits » et « l'ouverture des compteurs ». Il est entendu qu'il vise à faire recouvrir l'ensemble des droits sociaux des individus jusqu'à celui d'habiter en un lieu salubre. Une fois réalisé ce double objectif, l'accompagnement n'a plus lieu d'être, au risque de pérenniser une prise en charge qui remettrait en cause le projet associatif en déviant ainsi l'action de ses missions ; ce qui, d'un strict point de vue gestionnaire, ne serait guère réalisable. Le cadre institutionnel se donne à lire dans les termes de la légalité comme dans les limites des financements.

L'accompagnement social peut, quant à lui, se prolonger pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, mais son horizon temporel en est toujours le terme. Cette limite dans la durée a aussi ses raisons éthiques. Les dirigeants de l'association perçoivent l'absence de perspective de clôture comme une impasse, un échec à cette visée essentielle : l'autonomie des individus. En somme, les personnes doivent apprendre à se détacher des accompagnants pour assumer pleinement leur rôle d'habitant-citoyen.

Ce point de vue est partagé par les travailleurs sociaux qui adaptent ces principes avec la souplesse que leur donne la connaissance des conditions de vie concrètes des personnes accompagnées. Dans leur pratique quotidienne, ils soutiennent les investissements personnels qui participent au maintien de soi et au maintien dans le logement. Ils se tiennent ainsi dans un entre-deux parfois inconfortable, adhérant au cadre institutionnel tout en développant des marges de manœuvre face aux demandes d'attention, de relation ou de soutien de leurs usagers. Pour Jacques R., comme pour bien d'autres, la rhétorique assistantielle ne trouve pas écho dans son expérience vécue. Pour lui, Brigitte S., bien que jouant un rôle professionnel, est devenue au fil des années, une personne proche. Elle a acquis une place centrale dans son entourage, quand bien même il ne lui rend visite que de loin en loin. Quel avantage aurait-il à rompre cette relation ?

L'accompagnement social au logement trouve place à l'intersection de tous les domaines de l'existence, ce qui lui donne un caractère très spécifique : ici se joue la relation de proximité, la confiance y tient une place prépondérante. La situation paradigmatique de Jacques R. met en lumière de multiples scènes de face à face : entre la travailleuse sociale et sa direction dans l'affrontement des points de vue à propos de la décision d'expulsion ; entre l'accompagnante et l'accompagné dans une relation ritualisée avec ses hauts et ses bas ; entre l'accompagné et l'hôtesse d'accueil de l'association et ses fins de non recevoir ; entre l'assistante sociale du secteur que Jacques R. n'a accepté de rencontrer qu'une seule fois ; entre voisins. Les prises de position de chacun ne conduisent pas véritablement à des discussions, si ce n'est entre Jacques R. et Brigitte S.. Mais le duo accompagnant-accompagné ne parvient pas à élargir le cercle de l'empathie. Brigitte S. présente pourtant la situation dans son groupe d'analyse de la pratique ; Jacques R. quant à lui, n'a pas de lieu où exprimer ses craintes et ses aspirations. La trame de la négociation apparaît a posteriori dans les récits de chacun des protagonistes, et rend visible la forme du réseau et les limites de son efficacité. Selon la place occupée, sont avancés prioritairement soit les enjeux institutionnels, soit les enjeux relationnels ou encore individuels. Le processus d'accompagnement non clarifié conduit chacun à imputer à l'autre les échecs ; Jacques R., quant à lui, les signifie par le désinvestissement de son logement.

Le contenu et les modalités de l'accompagnement ne sont pas tous identiques. Ils s'accordent aux règles et aux principes des institutions, suivant les missions et les procédures qu'elles développent en autorisant des marges de manœuvre plus ou moins grandes ; ce qui se joue entre accompagné et accompagnant se réalise également en-deçà, à côté ou entre les mailles de l'ordre institutionnel. Ils dépendent de l'investissement dans le rôle, des attitudes, des qualités et des sensibilités des accompagnants professionnels. Ils sont, par définition, mis à l'épreuve de la complexité des vies des accompagnés et des accords ou désaccords qui surgissent dans les redéfinitions interactionnelles du cadre de l'accompagnement.

## Des qualités de l'accompagnement : entre empêchements et supports institutionnels

Pour être effectif, l'accompagnement doit avoir une durée déterminée, attester au regard des intervenants sociaux des phases successives du cheminement vers l'autonomie et donc, face aux obstacles de tous ordres qui l'entravent, confirmer la réévaluation des objectifs poursuivis. Ajusté à l'acte d'héberger, le caractère limité dans le temps de l'accompagnement a été précisément remis en question lors de l'instauration d'un nouveau type d'hébergement : les maisons relais, baptisées aussi pensions de famille. L'une des spécificités de ces accueils résidentiels se tient dans leur durée, en principe illimitée. Ce principe convertit l'hébergement en une cohabitation dans le parc assistantiel par l'ajout, si l'on peut dire, de quelques qualités du logement -mais sans les droits du locataire- à l'hébergement, tout en gommant le caractère temporel de ce dernier. Ce type d'hébergement durable ne concerne qu'une faible part des personnes accompagnées par les institutions sociales, qu'il s'agisse des personnes vieillissantes ou des malades. Pour tous les autres, c'est la circulation qui demeure la règle et qui relègue à plus tard la sortie du circuit de l'habitat précaire institutionnel. Dans les faits, la temporalité de l'accompagnement est contractualisée sous la forme d'objectifs et implique une succession plus ou moins importante d'accompagnateurs, autrement dit des « prises de relais ». C'est sans doute l'une des fragilités de l'accompagnement.

Tout accompagnement à l'hébergement -même durable- et au logement relève de séquences d'action identifiables. Les décisions sont prises de semaine en semaine, de mois en mois, guère plus avant et

s'inscrivent dans l'épaisseur du présent (Ravon, 2005), dans la densité de la vie quotidienne. Il arrive que des incompréhensions se créent. Quand Érik M., alors hébergé dans un petit studio en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), souhaite s'acheter un canapé convertible, les accompagnants s'y opposent. Pour ces derniers, cet achat signifie l'installation de l'hébergé dans l'institution. Pour l'hébergé, le motif de cet achat est tout autre. Certes, un canapé meublerait de façon plus confortable son « petit coin » comme il l'appelle, mais surtout il indique un souci pour l'avenir. Depuis qu'il est hébergé dans ce CHRS, Érik M. nous parle du futur. Il anticipe son départ. Ce canapé prend place, dans son récit, dans son futur logement. C'est un investissement sûr qui dévoile un dessein, une autre manière d'habiter loin du regard de l'institution.

Les disputes constatées autour de l'aménagement des lieux en appellent à une autre caractéristique de l'accompagnement, celle qui a trait à l'évaluation constante du travail social qui doit rendre compte régulièrement à ses tutelles de la réalisation de ses missions. L'évaluation concerne également, dans le cours de la pratique professionnelle, les comportements des personnes hébergées. Dans les cas qui nous occupent, se sont plus spécifiquement les aptitudes à habiter qui sont soumises à appréciation sur une échelle de valeurs. L'« investissement » (selon le terme usité) dans le logement est bien sûr observé, mais pas seulement, ce sont aussi la gestion du budget, l'adhésion au projet d'insertion, la régularité dans la poursuite de soins qui sont appréciées. En cela, l'accompagnement manie différents registres de l'habiter et pas seulement le fait d'être logé, de disposer de droits, d'un confort minimum ou encore d'un environnement adapté et choisi. Les manières mêmes d'habiter peuvent transformer les situations d'accueil préalables à l'accession au logement à soi en preuves à fournir des capacités à habiter. Les tensions sont palpables lorsque les plaisirs de l'habiter se muent en une vérification minutieuse du respect des normes. La tenue de la chambre, du studio ou de la pièce à vivre, leur propreté sont des points de surveillance rapprochée. Le soupçon de l'incapacité à entretenir un logement en propre est un risque que prend l'hébergé peu enclin au ménage ou à l'hygiène régulier de son corps. Le propre, dans sa double acception, révèle ce qui doit être résolu du souci de soi, évalué à l'aune de l'appropriation positive d'un lieu à soi, pourtant jamais acquis en institution, dans ces situations d'entre-deux.

Dans les institutions d'hébergement et de logement adapté, la série d'épreuves qui consiste à apporter les preuves de sa capacité à habiter ne se confond pas avec l'organisation de l'institution totale (Goffman 1968), au sein de laquelle les faits et gestes des reclus sont sous surveillance constante. L'évaluation introduit au contraire une troisième caractéristique de l'accompagnement, la familiarité. Celle-ci possède deux faces comme l'illustre la relation qu'entretiennent Monique J., référente au sein du CHRS et Rémi D.. Ce dernier se rend régulièrement dans le bureau de l'éducatrice : « il [m'] amène ses relevés de comptes et son courrier qu'il ne peut pas lire parce qu'il est analphabète », explique-t-elle. Elle rajoute que Rémi D. n'omet jamais de prendre des nouvelles de ses enfants et de son mari. Ces courts entretiens donnent le ton de la relation. Sans avoir la fonction de tutrice, Monique J. est devenue une personne ressource en faisant partie de l'entourage le plus proche de Rémi D., ce que l'on a noté à de nombreuses reprises dans les situations d'accompagnement où l'accompagné vit de façon isolée, comme Jacques R.. À la manière d'une nièce -c'est ce lien de famille que Rémi D. évoque lors d'un entretien-, la travailleuse sociale assume les tâches généralement dévolues à un membre de la famille, souvent une femme. En guise d'affirmation de ce lien, Rémi D. appelle la jeune femme « mon petit », « pas madame, jamais mon prénom » surenchérit l'éducatrice qui évoque le petit présent qu'il lui a offert pour son anniversaire. Et, voilà qu'à l'instar de la situation d'accompagnement de Jacques R., celle de Rémi D. préoccupe également le responsable du CHRS. De fait, sa chronicité rend efficiente une forme de familiarité médiée par l'institution. Il arrive, il est vrai, que la familiarité se manifeste de façon intempestive par l'intrusion dans l'intimité de l'hébergé, c'est son autre face. Plus globalement, l'observation ethnographique pointe l'extrême attention que portent les accompagnants à l'hygiène corporelle surtout quand, dans la proximité des corps, les odeurs envahissent l'espace même de la relation. Elle appréhende également la familiarité dans les façons dont les professionnels jugent des conduites privées, voire sexuelles. Les mœurs de Patricia, qualifiées de « légères » par son éducateur référent, l'autorise à évoquer ce qu'il perçoit comme un problème, lors d'un entretien individuel. Outre le fait que l'attitude de Patricia M. a fait naître quelques remarques moqueuses entre hébergées, nous est finalement livrée la question qui taraudait l'éducateur : « est-elle apte à conduire sa vie intime ou agit-elle sans véritable discernement ? ».

La familiarité, parfois mal dosée de part et d'autre de la relation d'aide, ne doit pas occulter le caractère protecteur de l'accompagnement qui se tient dans l'équilibre entre attention portée à autrui et étouffement. La protection affleure continûment dans nombre de petits arrangements opérés entre accompagnant et accompagné pour permettre l'intégration ou le maintien dans un hébergement ou dans un logement adapté. Elle se distingue de l'empathie qu'éprouvent les accompagnateurs dans certains moments critiques. L'accompagnement se trouve ainsi en position liminaire entre les règlements ou les normes institutionnelles

et les agencements situationnels qui prennent de multiples formes et dans lesquels s'invite la part des affects et des sentiments, du côté des accompagnants comme du côté des accompagnés.

## De l'expression du chez-soi dans le cadre des politiques de l'accompagnement

Adaptations, accommodations ou ajustements, nous regroupons ces modes d'interaction institués sous le terme d' « arrangement » (Goffman 2002), afin de considérer la dynamique de l'expérience entre accompagné et accompagnant, marquée par l'inégalité des places sociales et la dissymétrie des positions dans la relation d'aide. Si, comme nous l'avons proposé, cette dynamique dépend des caractéristiques de l'hébergement ou du logement, elle s'articule, au temps de l'accompagnement, autour de quatre conditions qui se rapportent à l'expression du chez-soi : l'aménagement, l'attachement, l'appropriation et l'ancrage(4). Dans la quête du chez-soi, qui ne peut aboutir pleinement en hébergement ou en logement transitoire, ces conditions forment un cadre d'analyse issu des données de terrain.

Avec l'aménagement, c'est l'investissement par chacun de son espace habité qui se trouve mis en avant. Le choix des objets du quotidien et des petits meubles de rangement s'affirme, les goûts se déclarent. Il s'agit également d'aménager ses relations avec le voisinage en institution ou en ville, de co-habiter. L'attachement évoque ce qui nous relie, ce qui nous retient, ce qui nous contraint, parfois tout à la fois. Les attachements sont multiples et c'est leur gestion qui permet d'atteindre une forme d'autonomie dans la dépendance. L'appropriation est protéiforme. Elle s'entend tout autant dans la recherche de l'intimité, que dans les plaisirs de l'habiter dès que l'on possède un lieu à soi, à l'abri des regards importuns. Elle touche à la propriété de soi, des lieux, des plaisirs. Dernière condition, l'ancrage affirme l'inscription spatiale et sociale des personnes et garantit leurs droits.

Les attentes des personnes accompagnées en matière de droits à habiter et d'accès au chez-soi font souvent écho aux obstacles qu'elles rencontrent. La discontinuité résidentielle dans les histoires d'habitat précaire, plonge parfois dans l'oubli le simple fait que les non-logés ou les mal-logés ont été des logés. De l'occultation de ces expériences antérieures émerge la vision, largement partagée par les intervenants sociaux, des degrés à franchir dans un parcours d'hébergement unidirectionnel et ascensionnel. Cette vision s'affirme comme une croyance lorsqu'elle fait de l'accompagnement le franchissement d'étapes vers l'autonomie, comme si celle-ci ne constituait pas l'une des formes de la dépendance à autrui (Sennett, 2005). Cette vision a sans doute participé, tout au long de ces deux dernières décennies, au développement inflationniste de nouveaux dispositifs d'hébergement et de logement, adaptés à tel ou tel public jugé plus ou moins autonome. L'inventaire, quoique incomplet, en est éloquent : Hébergement d'urgence, Hébergement de réinsertion sociale, Lits halte soins santé, Logement de stabilisation, Maison-relais, Appartement de coordination thérapeutique, Appartement diffus en cohabitation, Logement d'urgence, Logement en bail glissant ou encore Logement d'insertion.

La diversification de l'offre actuelle des dispositifs d'hébergement peut être intégrée à l'histoire plus longue des politiques du logement social, puis du logement très social, aujourd'hui du quasi-logement qui privilégie et cible telle ou telle population. Cette « refondation », selon le terme officiel, montre combien les frontières entre logement et hébergement sont désormais poreuses, combien le droit au logement réaffirmé par le droit au logement opposable (DALO) est devenu, de façon substitutive pour de nombreuses personnes, un droit à l'hébergement opposable.

Les orientations éthiques de ces dernières décennies, où la notion de dignité a fait son entrée dans les politiques publiques du logement(5), ont sans doute concouru à ces transformations structurelles, à l'humanisation des foyers d'hébergement d'une part et, à l'éradication progressive d'une offre de logements à bas prix dans le parc privé ancien, d'autre part. En revendiquant le pragmatisme, la récente proposition d' « habitat essentiel » développée par l'UNPI (Union nationale des propriétaires immobiliers) en septembre 2012 entérine, quant à elle, la contraction de l'habitat humain au simple logement. L' « habitat essentiel » serait à considérer comme la prise en compte du « but premier du logement : assurer à l'habitant une protection contre les intempéries, et définir ce qui est indispensable à sa mise en œuvre. Tout ce qui relève du superflu doit être banni »(6). La proposition d'« habitat essentiel » trouve son assise dans la notion d'habitabilité dont la designer Isabelle Daéron nous rappelle qu'elle consiste en cet « arsenal technique » qui réduit la distance entre l'utopie et l'espace à habiter (Daéron, 2009). Or, ce qui est envisagé comme le superflu est ce qui, dans l'expérience de nos enquêtés, distingue l'abri ou l'hébergement du chez-soi. Le superflu pour eux comme pour tout un chacun, c'est le confort(7) qui dévoile sur nos terrains d'enquête sa double signification : à la fois liée à l'habitabilité quand il s'agit du confort moderne et des facilitations des gestes du quotidien, mais aussi

attachée à la notion de réconfort telle que la laisse se dévoiler le confort discret (Goubert, 1998). La relation d'accompagnement se joue dans ces entours.

## Notes de bas de page et bibliographie



(1) Les données que nous utilisons dans cet article sont issues essentiellement d'une recherche réalisée avec Katia Choppin et David Grand pour la Direction générale de l'action sociale (DGAS), entre 2008 et 2010, intitulée : *Sortir de la rue, les conditions de l'accès au chez-soi* (Pichon, Jouve et al., 2010). Dans cette recherche, les terrains explorés à Saint-Étienne, Montpellier, Lyon et Lille, forment un ensemble cohérent et comparatif des différentes formes de l'habitat précaire en ville. Nous y adjoignons d'autres données plus récentes recueillies par Elodie Jouve entre 2011-2013, en cours d'exploitation sur un nouveau terrain stéphanois auprès des bénéficiaires du RSA et de leurs accompagnants.

(2) Cette question de la propriété n'est quasiment jamais posée pour les plus pauvres alors que quelques initiatives citoyennes et solidaires - à l'instar du mouvement des Castors où les compétences professionnelles des métiers du bâtiment sont mutualisées par les futurs propriétaires - montrent que cette question est loin d'être incongrue. C'est aussi ce que nous rappelle l'expérience des habitants du quartier de Gloria à Rio de Janeiro, observée par le collectif d'architectes Coloco. Les habitants se sont emparés d'un immeuble, surnommé O esqueleto, dans lequel ils ont eux-mêmes bâti leurs appartements. Sous la pression du besoin, ils ont mis au point une collaboration involontaire entre l'industrie du bâtiment et l'auto-construction. Cette expérience est envisagée par le collectif comme une piste pour de nouveaux logements économiques et participatifs dans les centres urbains denses.

(3) Le terme d'incurie, du latin *incura* -défaut de soin- s'avère un nœud problématique constant dans tous les services qui proposent des hébergements et l'accès vers le logement. Le problème ainsi désigné réduit la multiplicité des motifs en un diagnostic où se révèle la tension entre le normal et le pathologique. Il conduit à des changements de cap dans l'action qui mériteraient de plus amples investigations : départ du logement pour une cure de désintoxication, hospitalisation, entrée en foyer d'hébergement, expulsion.

(4) Sur le développement plus précis de ces quatre conditions que nous appréhendons comme des catégories de l'expérience, voir notre rapport déjà cité, *Sortir de la rue, les conditions de l'accès au chez-soi*.

(5) Par exemple la lutte contre l'habitat indigne (Pichon, 2008).

(6) *L'habitat essentiel, une proposition*, rapport UNPI, septembre 2012, p.6, [[www.unpi.org/Donnees\\_client/Doc/Habitat\\_essentiel\\_5\\_septembre\\_2012.pdf](http://www.unpi.org/Donnees_client/Doc/Habitat_essentiel_5_septembre_2012.pdf)], consulté le 26 décembre 2013.

(7) Les expériences de rénovation de foyer hébergement pour sans-abri conduites par l'artiste Miriam Kilali à Moscou, à Berlin et à New York interrogent précisément le caractère « essentiel » de l'hospitalité urbaine. Intitulés : Reichtum 1, 2, 3, le projet vise à faire du luxe et du confort les principaux critères de rénovation des espaces habités avec la coopération des personnes qui y sont hébergées. Le luxe est ainsi envisagé comme une revendication pour apporter des niches propres à se sentir chez-soi. [<http://www.miriamkilali.com/>], consulté le 26 décembre 2013.

Situation...▼



**ORSPERE SAMDARRA**

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95  
BD PINEL 69678 BRON CEDEX